



Élection des représentant-es du personnel à la commission d'évaluation des chercheurs de l'Ifsttar

1	AUBERLET Jean-Michel	Chargé de recherche	Paris	9	POTIER Françoise	Directrice de recherche	Marne La Vallée
2	BERTHELON Catherine	Directrice de recherche	Salon de Provence	10	DE BERNARDINIS Alexandre	Chargé de recherche	Versailles Satory
3	BLANQUART Corinne	Directrice de recherche	Villeneuve d'Ascq	11	COME Étienne	Chargé de recherche	Marne la Vallée
4	CAVALLO Viola	Directrice de recherche	Versailles Satory	12	ROBERT Thomas	Chargé de recherche	Bron
5	GRESSEL Reinhard	Chargé de recherche	Marne la Vallée	13	TATKEU Charles	Chargé de recherche	Villeneuve d'Ascq
6	MASSON Catherine	Chargée de recherche	Marseille	14	HEDDEBAUT Odile	Chargée de recherche	Villeneuve d'Ascq
7	PELISSIER Serge	Chargé de recherche	Bron	15	SEETHARAMDOO Divitha	Chargée de recherche	Villeneuve d'Ascq
8	RODRIGUEZ Joaquin	Directeur de recherche	Villeneuve d'Ascq	16	GABAUDE Catherine	Chargée de recherche	Bron

Les candidats à la commission d'évaluation des chercheurs de l'Ifsttar, sur la liste intersyndicale Cfdt, CGT et Sud Recherche EPST, s'engagent à :

- **Participer à toutes les tâches** qui leur seront confiées par la CEC (réunions plénières, sous-commissions...) **en partageant le travail** si nécessaire entre titulaire et suppléant.
- **S'assurer que le fonctionnement** de la CEC est **transparent et exempt de favoritisme** de quelque nature que ce soit.
- **Représenter l'ensemble du personnel** et s'interdire de défendre leurs intérêts personnels, les intérêts de leur équipe, leur centre ou leur discipline.
- **Essayer de faire périodiquement un compte-rendu** de leur mandat, notamment en précisant les principes qui ont guidé leur action.
- **Tenir compte du caractère spécifique de la recherche à l'Ifsttar**, en regard d'autres lieux de recherche.
- **Défendre la commission en tant qu'instance d'évaluation indépendante** par les pairs.
- **Refuser de faire acte de candidature pour les campagnes d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique** en tant que prime fondamentalement inégalitaire, puisque attribuée individuellement et profondément antinomique avec la réalité du travail scientifique qui est un travail collectif et d'équipe.
- **Refuser par conséquent de traiter les dossiers d'attribution** de PES.